

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MONTREVAULT-SUR-ÈVRE (Département du Maine-et-Loire)

Enquête publique portant sur le projet de déclassement d'une emprise publique en vue de la démolition et de la reconstruction des logements.

Par arrêté n°25-814-A-UHF-MON en date du 7 novembre 2025, Monsieur le Maire de Montrevault-sur-Èvre a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie de la voirie située rue des Chênes à Montrevault, sur les parcelles cadastrées section AC n°227, 221, 226 et 224 en vue de la démolition et de la reconstruction des logements.

L'enquête publique se déroulera du lundi 15 décembre 2025 au mercredi 7 janvier 2026 inclus, Monsieur Jean-Claude Morinière, ingénieur à la Chambre d'agriculture du Maine et Loire en retraite, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire cette enquête publique et se tiendra à disposition du public en mairie déléguée de Montrevault, selon le calendrier des permanences suivantes :

- **Le lundi 15 décembre 2025 de 9h00 à 12h30,**
- **Le mercredi 7 janvier 2026 de 9h00 à 12h30.**

La notice explicative du projet de déclassement sera consultable en mairie déléguée de Montrevault, 18 rue Foch, aux heures et jours d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : www.montrevaultsurevre.fr

Le public aura la possibilité de consigner ses observations sur le projet de déclassement :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet en mairie déléguée de Montrevault, aux jours et heures d'ouverture au public, et lors des permanences du commissaire enquêteur ;
- par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@montrevaultsurevre.fr ;
- par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Jean-Claude Morinière, à l'adresse suivante : Mairie déléguée de Montrevault, 18 rue Foch - Montrevault, 49110 Montrevault-sur-Èvre.

Ce présent avis d'enquête publique sera affiché, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, à l'hôtel de ville de Montrevault-sur-Evre, en mairie déléguée de Montrevault et sur le lieu concerné par la présente procédure de déclassement. Il sera également publié sur le site Internet de la commune ainsi que dans deux journaux habilités à publier les annonces légales dans le département (deux parutions).

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions. Ils seront ensuite mis à disposition du public à l'hôtel de ville de Montrevault-sur-Èvre, et sur le site internet de la commune, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Conseil municipal délibèrera sur le déclassement de cet espace après remise du rapport.